

Garde domiciliaire

Quels enjeux pour les médecins de premier recours?

Dans notre canton, la garde domiciliaire de médecine générale est assurée par les médecins installés, des sociétés privées ou des équipes mobiles infirmières sur délégation. A Lausanne, ce sont les généralistes installés qui réalisent ces gardes 24h/24.

Invités à s'exprimer à ce propos (notamment lors des séances de distribution de garde), ces médecins sont nombreuses et nombreux à souhaiter un modèle alternatif qui leur permettrait d'effectuer ces gardes dans leur cabinet ou dans une maison de la garde, à l'instar des médecins généralistes d'autres régions, des pédiatres (Hôpital de l'enfance pour la région Centre) et des gynécologues (cabinet). Ils ressentent de l'insécurité lors des déplacements et éprouvent des difficultés à recevoir les patient-es au cabinet pendant la garde et le lendemain, alors que seul-es 2 à 3 patient-es auront été examiné-es durant la nuit. Les psychiatres de garde expriment les mêmes réserves. Pour ces médecins, la garde domiciliaire devrait être assurée par des institutions publiques, un groupe de médecins volontaires ou des sociétés privées. Dans ce contexte, une phase pilote où l'infirmier-ère de réponse à l'urgence (EMU) intervient seul-e la nuit est en cours à Lausanne. Le médecin de garde reste mobilisable en cas de besoin ou de situation médico-légale. Les premiers résultats sont favorables, tant pour les médecins concernés que pour les infirmier-ères, les patient-es et la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG).

Pour la Commission régionale de la garde du Centre, les enjeux pour la médecine générale sont principalement de « professionnaliser » la garde (groupe réduit de volontaires), définir le périmètre de responsabilité des EMU, médicaliser la CTMG et réviser l'obligation de garde.

Dr Philippe Staeger

Président de la Commission régionale de la garde (Centre) Médecin chef, Unisanté